



# SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de  
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-unsa.org

## Déclaration du SE-UNSA de la Loire-Atlantique

à la CAPD du 27 janvier 2016

Monsieur l'inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire

Lors de la CAPD du 13 novembre 2014, nous vous rappelions votre volonté de faire évoluer les règles du mouvement ainsi que les règles d'attribution des temps partiels mais que tout changement devrait déboucher sur une amélioration. Or force est de constater que ça n'a pas été le cas.

Nous vous avons fait part de nos craintes quant à la suppression de la deuxième saisie, au vœu géographique obligatoire, et de notre souhait d'apporter une attention particulière aux néo-titulaires. Or vous n'avez pas tenu compte de nos remarques, et cela a entraîné un mouvement où se sont mêlés le sentiment d'injustice et de souffrance chez nombre de personnels.

Depuis la rentrée, nous avons continué de vous alerter sur les risques de revivre une telle situation. A l'heure actuelle, aucune assurance ne nous a été apportée sur les règles de mouvement pour que cela ne se reproduise pas, et nombre de questions portées par l'intersyndicale n'ont pas eu de réponse d'où le boycott de la CAPD du 21 janvier 2016.

Nous déplorons que nos alertes ne soient pas entendues car celles-ci se veulent constructives et même si le SE-UNSA entend que vous appliquez la circulaire ministérielle, il faut malgré tout tenir compte des spécificités de notre département et des dispositifs qui existaient. L'envoi d'un courrier intersyndical à Madame la Ministre a vocation à alerter ses services sur cette même circulaire ainsi que sur les outils nationaux.

En effet, des groupes de travail sont actuellement organisés par le ministère concernant le mouvement intra-départemental dans le premier degré. Ainsi, lorsque nous échangeons avec nos sections des autres départements, force est de constater qu'une seule phase de saisie fonctionne très difficilement et que souvent des outils manuels doivent être mis en place quand ce n'est pas plus archaïque. Il est donc nécessaire que le ministère prenne la mesure des difficultés tant sur l'application de la circulaire (vœu géographique obligatoire, 1 phase de saisie) que sur les outils.

A l'heure où la question de la gestion des enseignants au niveau local comme au niveau national demande une attention particulière, le SE-UNSA prend toute sa place et se veut force de propositions lors des travaux menés sur la refondation de la Gestion des Ressources Humaines.

Nous avons noté la volonté de faire du lien entre les différents services qui nous l'espérons, se concrétisera vers un fonctionnement qui considèrera tous les personnels.

Le SE-UNSA est prêt à travailler sur ces évolutions dans le dialogue et dans le respect des personnels. Nous vous remercions.

---

SE-UNSA Loire Atlantique, 6 Place de la Gare de l'État CP 6, 44276 NANTES Cedex 2

Tel : 02.40.35.06.35 - Fax : 02.40.35.06.36 - Mail : [44@se-unsa.org](mailto:44@se-unsa.org) - Web : <http://se-uns44.org>